



**Conditions Générales  
des avantages AIR FRANCE KLM  
pour les Cartes PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS**

**Conditions Générales des avantages  
AIR FRANCE KLM pour les Cartes PRO  
AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS  
Applicables au 22 juin 2022**



Les présentes Conditions Générales régissent le programme de Miles et les avantages AIR FRANCE KLM des Cartes PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS associés à votre compte-Carte (**Compte**). La signature de la Convention relative à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

## Le programme Flying Blue

### > Conditions d'obtention des Miles

- 1) Les titulaires de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS obtiennent des Miles pour tous les achats effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, sans qu'aucune cotisation supplémentaire, autre que celle de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, ne leur soit facturée.
- 2) Le Titulaire d'une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Supplémentaire ne peut obtenir à titre personnel des Miles. Les Miles obtenus au moyen de cette Carte Supplémentaire sont crédités sur le Compte Flying Blue associé au **Compte** du Titulaire.

#### Accumulation des Miles

L'accumulation se fait sur la base suivante, en fonction de la couleur de la Carte détenue :  
Au minimum, pour toute dépense effectuée chez les commerçants acceptant la Carte American Express :

#### Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER :

**10 € dépensés = 8 Miles**

#### Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD :

**10 € dépensés = 10 Miles**

#### Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM :

**10 € dépensés = 15 Miles**

Certains partenaires privilégiés vous permettent de gagner plus de Miles à chaque dépense. La liste de ces partenaires est disponible sur le site [www.americanexpress.fr](http://www.americanexpress.fr).

- a) Les partenaires se réservent le droit de modifier à tout moment ces barèmes de Miles et American Express s'engage à en informer les titulaires dans les meilleurs délais. En cas de modification du barème, la date de mise en application du nouveau barème sera communiquée lors de l'information transmise au Titulaire.
- b) Tout nouveau partenaire privilégié fera l'objet d'une communication spécifique précisant le barème d'accumulation des Miles.



**DON'T  
do business  
WITHOUT IT™**

American Express Carte-France - Société anonyme au capital de 77 873 000 €  
Siège social : Immeuble Voyager - 8-10, rue Henri Sainte-Claire Deville CS 60182 - 92506  
RUEIL-MALMAISON CEDEX - R.C.S. Nanterre B 313 536 898

## Débits non pris en compte pour la comptabilisation des Miles

1) Les débits suivants ne sont pas pris en compte pour la comptabilisation des Miles : les cotisations annuelles, les majorations et pénalités pour retard de paiement, les retraits d'espèces, achats de devises, les intérêts ainsi que les montants réglés au titre de l'assurance-crédit.

2) Tout crédit ou remboursement porté au **Compte** d'un Titulaire (incluant ceux provenant du refus des marchandises ou des services réglés par Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICANEXPRESS) générera une diminution du nombre de Miles correspondant.

## Si vous mettez fin à votre Compte

Si vous mettez fin à votre **Compte**, vous n'obtiendrez plus de Miles avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, une fois passée la date d'annulation de votre Carte. Par ailleurs, les Miles obtenus grâce aux achats effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS dans les 3 jours précédents l'annulation de votre Carte pourraient être perdus (selon la date à laquelle nous recevons vos achats en traitement).

## Si nous résiliions ou mettons-fin à votre Compte

Si la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS est annulée du fait d'American Express ou en cas de décès du Titulaire, les Miles du Titulaire non encore transférés sur son Compte Flying Blue seront perdus.

## En cas de fraude ou d'abus dans l'accumulation des Miles

Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Miles entraînera la perte des Miles, ainsi que l'annulation de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS et de toute autre Carte American Express dont le responsable de la fraude serait le Titulaire.

## Transfert de Miles

1) Les Miles sont automatiquement transférés chaque mois, après l'arrêté des comptes, sur le Compte Flying Blue du Titulaire. Si la Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS présente un retard de paiement, le transfert de Miles sera bloqué jusqu'au paiement du solde dû.

2) Le Titulaire devra se soumettre aux Conditions Générales du programme Flying Blue. American Express n'assume aucune responsabilité liée à la mise en œuvre et l'application du programme Flying Blue.

Attention : sur votre relevé de **Compte** American Express, un décalage entre le relevé de vos dépenses et le relevé de vos Miles acquis grâce à vos dépenses peut apparaître.

En effet, les transactions des derniers jours du mois apparaissent sur votre relevé de Miles du mois suivant, selon la date à laquelle nous recevons vos achats en traitement.

## > Conditions d'utilisation du programme Pay With Miles « Remboursez vos dépenses avec vos Miles » (Programme d'utilisation des Miles)

### I. Définitions

**Opération éligible** : opération effectuée par le **Titulaire de la Carte éligible** en utilisant les Miles Flying Blue accumulés sur le Compte Flying Blue. L'**Opération éligible** est visible à l'écran sous l'option suivante :

**« Remboursez vos dépenses avec vos Miles »** quand les Miles Flying Blue accumulés sur le Compte Flying Blue sont utilisés pour le remboursement d'une dépense réalisée par le **Titulaire de la Carte éligible** apparaissant déjà sur le relevé de **Compte** du **Titulaire de Carte éligible** respectif.

American Express peut faire évoluer le type et la nature des **Opérations éligibles**. Dans ce cas, American Express vous informera des évolutions envisagées au plus tard 30 jours avant leur entrée en vigueur. Certaines dépenses ne sont pas éligibles, notamment les frais American Express et les retraits en espèces.

**Programme Pay With Miles (Programme d'utilisation des Miles)** : est une solution numérique offerte aux **Titulaires de Cartes éligibles** afin d'utiliser les Miles Flying Blue accumulés sur le Compte Flying Blue pour



les **Opérations éligibles**. Les Miles utilisés pour les dépenses afférentes aux **Opérations éligibles** sont débités sur le Compte Flying Blue des **Titulaires de Carte éligible**. Afin de bénéficier du **Programme d'utilisation des Miles**, il est nécessaire que la Carte éligible ne présente pas un retard de paiement à la date d'utilisation, ou que le **Titulaire de la Carte éligible** ne se soit pas retrouvé dans une situation d'incident de paiement.

Dans le cadre du **Programme Pay with Miles**, 1 000 Miles Flying Blue correspondent à une valeur de 4 euros. American Express peut faire évoluer ce barème. Dans ce cas, American Express vous informera de la modification du barème au plus tard 30 jours avant leur entrée en vigueur.

En cas de conversion de vos Miles Flying Blue, un crédit en euros correspondant à la conversion des Miles Flying Blue utilisés, selon le barème applicable, apparaîtra sur votre **Compte**.

En aucun cas, les Miles Flying Blue convertis ne peuvent faire l'objet d'un quelconque paiement en euros en dehors du **Compte**. Le **Titulaire de Carte éligible** ne peut en particulier pas en solliciter le versement sur le compte courant rattaché à sa Carte éligible.

American Express se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre le **Programme d'utilisation des Miles**. De même, American Express se réserve le droit de suspendre le **Programme d'utilisation des Miles**, à tout moment, si le **Compte** présente un retard de paiement à la date de l'utilisation du **Programme d'utilisation des Miles** ou si le **Titulaire de la Carte éligible** fait l'objet d'un incident de paiement.

**Titulaires de Cartes éligibles.** Le Programme est ouvert à tout Titulaire de Carte principale PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS éligible détenant une :

1. Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER
2. Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS GOLD
3. Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS PLATINUM

Les Cartes émises en France par American Express Carte-France, inscrites au programme de fidélité Flying Blue (dénommée si après « **Cartes Eligibles** »), à l'exception des Titulaires de Cartes Supplémentaires. Pour éviter tout doute, les Titulaires de Cartes Supplémentaires ne peuvent pas bénéficier du **Programme d'utilisation des Miles**.

**Retour ou annulation d'un achat.** Si vous annulez ou vous décidez de retourner votre achat au commerçant pour être remboursé, ce remboursement sera crédité en euros correspondant au montant de l'achat remboursé, mais votre solde de Miles Flying Blue ne sera pas recrédité sur votre compte Flying Blue.

## II. Utilisation des Miles Flying Blue :

Les Miles Flying Blue peuvent être échangés contre un crédit en euros, correspondant à leur conversion selon le barème applicable, qui apparaîtra sur le **Compte** sur lequel l'**Opération éligible** a été facturée.

Le **Titulaire de Carte éligible** peut échanger ses Miles Flying Blue en ligne, directement sur le site : [www.americanexpress.fr](http://www.americanexpress.fr) ou depuis l'App American Express ® en se connectant avec ses identifiant et mot de passe et en cliquant sur « **Payer avec mes Miles** » sur sa page de relevé en ligne en suivant les instructions à l'écran.

Une **Opération éligible** peut être remboursée avec un minimum de 3 000 Miles Flying Blue.

Les Miles Flying Blue ne peuvent être échangés contre un crédit en euros correspondant à leur conversion tant que l'**Opération éligible** sélectionnée n'apparaît pas sur le relevé du **Compte** du **Titulaire de Carte éligible**.

Tout montant en euros crédité sur le **Compte du Titulaire de la Carte éligible** en échange des Miles Flying Blue ne pourra excéder le montant de l'**Opération éligible** respective.

Un **Compte** ne pouvant être créditeur, le **Titulaire de Carte éligible** ne pourra pas convertir un nombre de Miles Flying Blue correspondant à un montant en euros supérieur à son encours de dépenses.

Les Miles Flying Blue seront débités sur le Compte Flying Blue et le crédit correspondant à l'utilisation du Programme apparaît sur le relevé de votre **Compte** dans les 3 jours (bien que, dans certaines rares circonstances, comme des périodes d'indisponibilité des systèmes, cela puisse prendre plus de temps). L'imputation de la dépense réalisée auprès du commerçant et le crédit peuvent ne pas apparaître sur le même relevé.

La conversion de Miles Flying Blue est définitive. Le **Titulaire de Carte éligible** accepte expressément que tout choix de conversion de Miles Flying Blue deviendra définitif et exécutoire dès validation finale de la demande « **J'utilise mes Miles** ».

Le **Titulaire de Carte éligible** ne peut renoncer au crédit en euros sur son **Compte** et retrouver le bénéfice de ses Miles Flying Blue.

## > Conditions d'obtention du BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE)

Pour la souscription à une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS principale et chaque année pour l'anniversaire du **Compte** American Express, un bonus de XP est crédité sur le Compte Flying Blue du porteur de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS principale :

**Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER : 15 XP**

**Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD : 20 XP**

**Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM : 30 XP**

Ce bonus s'ajoute au décompte des XP acquis par le Titulaire de Carte sur son Compte Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

Le bonus de XP est accordé aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS pour la première fois et aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'il détient déjà lors de sa demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le Compte Flying Blue du Titulaire uniquement pour l'anniversaire du compte-Carte American Express.

Seul le Titulaire de la Carte principale American Express bénéficie du bonus de XP crédité sur son Compte Flying Blue.



# Le programme bluebiz

## > Conditions Générales du Bonus Annuel de blue credits dans le cadre du programme bluebiz

### Conditions d'obtention du Bonus Annuel de blue credits

Les titulaires de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS obtiennent le Bonus Annuel de blue credits que si leurs entreprises participent au programme bluebiz d'AIR FRANCE et KLM et que leurs entreprises ne sont pas situées dans les Territoires d'Outre-Mer (TOM), Mayotte et Monaco.

### Accumulation des blue credits

Un seul numéro bluebiz peut être associé à un **Compte**.

- a. La Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS vous permet de bénéficier du programme bluebiz d'AIR FRANCE et KLM (se référer aux conditions générales bluebiz en vigueur).
- b. La Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS vous permet également de bénéficier d'un Bonus Annuel de blue credits American Express (le "Bonus").

Le Bonus se compose de blue credits obtenus par le programme bluebiz d'AIR FRANCE et KLM. Ces blue credits sont calculés et vous sont attribués en fonction du volume annuel des achats réalisés avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, sur les vols éligibles et enregistrés sur le numéro bluebiz au moment de la réservation.

Pour découvrir quels types de vols sont éligibles au Bonus, veuillez consulter notre site Web. Seuls les "vols effectués" seront pris en compte pour le calcul du Bonus. Par "vols effectués" on désigne les achats de billets d'AIR FRANCE ou de KLM sur un numéro de vol marketing d'AIR FRANCE ou de KLM, neutre en fonction de l'opérateur, en excluant les taxes et effectivement réalisés par vos Voyageurs.

Le programme bluebiz calculera le Bonus en fonction du type de dépenses éligible, conformément aux Conditions Générales du programme bluebiz, sur une période de 12 mois. Pour découvrir quel type de dépenses est éligible au Bonus, veuillez consulter les Conditions Générales du programme bluebiz en vigueur.

La prise en compte du chiffre d'affaires pour le calcul du Bonus commencera le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant le mois du rattachement de votre **Compte** PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS à votre compte bluebiz et se terminera le dernier jour du 12<sup>ème</sup> mois (date anniversaire).

Le Bonus sera calculé en fonction du barème en vigueur et en fonction du montant annuel maximum de blue credits associé à votre **Compte** au moment du calcul. Pour découvrir le barème en vigueur pour le calcul du Bonus, veuillez consulter notre site Web. Ce barème est soumis à modification avec préavis.

Pour découvrir le montant annuel maximum de blue credits associé à votre **Compte** pour le Bonus, veuillez consulter notre site Web.

### Transfert du Bonus Annuel de blue credits

Le Bonus sera crédité sur votre compte bluebiz au 3<sup>ème</sup> mois après la date anniversaire. Le Bonus sera crédité sur votre compte bluebiz par AIR FRANCE et sera notifié sur le relevé bluebiz par la mention « Bonus bluebiz Carte PRO AFKLM ».

### Si vous ou nous mettons fin à votre Compte ou compte bluebiz

La résiliation de votre Programme Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS ou de votre compte bluebiz entraînera l'arrêt automatique du Bonus et aucun versement de blue credits, même au prorata, ne sera effectué.

---

## Le bénéfice « Confort à Bord »

**> Conditions Générales du bénéfice « Confort à Bord » Remboursement de vos achats de services optionnels (ou options de voyage) auprès d'Air France et de KLM effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS :**

**Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD :**

Vous bénéficieriez d'un remboursement total ou partiel de vos achats de services optionnels effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS GOLD principale et avec chaque Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS GOLD supplémentaire auprès d'Air France et de KLM dans la limite de 75 € par an et par carte (la date anniversaire de chaque Carte faisant foi).

**Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM :**

Vous bénéficieriez d'un remboursement total ou partiel de vos achats de services optionnels effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale et avec chaque Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS PLATINUM supplémentaire auprès d'Air France et de KLM dans la limite de 200 € par an et par carte (la date anniversaire de chaque Carte faisant foi).

Les services optionnels viennent en complément de l'achat de billet(s) d'avion auprès d'Air France ou de KLM et comprennent :

- les services proposés par Air France ou KLM en aéroport (par exemple : option bagages supplémentaires, option bagage plus lourd, option accès au(x) salon(s) d'aéroport, etc.) ; et
- les services proposés par Air France ou KLM pour le vol (par exemple : option siège plus confortable, option repas à bord, option Wi-Fi à bord, etc.).

Cette liste de services est fournie à titre informatif. Elle n'est pas exhaustive et elle est susceptible d'être modifiée à tout moment par Air France, KLM ou American Express. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement la page suivante [www.americanexpress.com/fr/confort-a-bord](http://www.americanexpress.com/fr/confort-a-bord) afin de disposer de la version la plus récente de la liste de services optionnels.

Le montant du remboursement sera automatiquement crédité sur votre **Compte** et apparaîtra sur votre relevé dans les 2 mois suivants votre/vos achat(s) de service(s) optionnel(s) et sous réserve que votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD ou PLATINUM soit valide au moment du remboursement.



American Express Carte-France - Société anonyme au capital de 77 873 000 €  
Siège social : Immeuble Voyager - 8-10, rue Henri Sainte-Claire Deville CS 60182 - 92506  
RUEIL-MALMAISON CEDEX - R.C.S. Nanterre B 313 536 898

---

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## **Modification des présentes Conditions Générales**

Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales en respectant un préavis d'au moins 30 jours. Si la modification ne vous est pas défavorable, il est possible que nous la mettions en œuvre dans un délai plus court.

Nous vous en informerons par tout moyen y compris sur votre relevé, sur notre site Internet, par e-mail ou toute autre forme de communication électronique.

---

## **Cessation des présentes Conditions Générales**

La fin de votre Convention entraînera automatiquement et de plein droit la résiliation des présentes Conditions Générales.

Nous pouvons également mettre fin aux présentes Conditions Générales en vous donnant un préavis d'au moins 30 jours. Dans ce cas, nous pourrons notamment remplacer votre Carte par un produit différent ou remplacer les présentes Conditions Générales par de nouvelles Conditions Générales portant sur des avantages différents.

En cas de désaccord et conformément à votre Convention, vous pourrez résilier votre Convention.

---

## **Langue et droit applicable**

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et toutes les communications entre vous et nous concernant les présentes Conditions Générales se feront dans cette langue.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties aux présentes Conditions Générales. Toutefois, vous convenez que nous pourrons engager des procédures de recouvrement dans le pays dans lequel vous habitez.

---

## **Autres informations importantes**

Vous êtes tenu de payer tous les impôts, taxes, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays en rapport avec les présentes Conditions Générales.

Le Titulaire est responsable des éventuelles déclarations à la Direction Générale des Impôts ou à l'administration compétente que pourrait entraîner l'utilisation des Miles dans le cadre du Programme.

